

Bonjour à tous,

Aujourd'hui, samedi 7 novembre 2009 est une date anniversaire à marquer d'une pierre blanche. Elle nous concerne tous sur ce forum puisqu'il y a tout juste 350 ans que nos ancêtres de Catalogne-Nord devinrent Français. Je préfère compter en lustres, cela rajeunit toujours (1 lustre = 5 ans), c'était donc il y a 70 lustres !

Notre département, devenu enjeu permanent et champ de bataille préféré des têtes couronnées du nord et du sud, aura été dans le même temps (du règne de Louis XI à celui de Louis XIII) profondément marqué par la détérioration des relations entre la Catalogne et la Castille.

Cette opposition entre Catalans et Castillans prendra une tournure inattendue. Dans le sillage du grand conflit dit de « la guerre de Trente Ans » qui embrasa toute l'Europe entre 1618 et 1648, la France et l'Espagne entrent ouvertement en guerre l'une contre l'autre, en 1635.

1°) **Le 7 novembre 1659** un traité inespéré met fin à l'interminable guerre qui oppose depuis 1635 donc la France aux Habsbourg d'Espagne. Il faut dire qu'un an auparavant, très exactement le 14 juin 1658, le Vicomte de Turenne, à la tête des armées française et anglaise (alliées depuis peu), avait battu l'armée espagnole des Flandres commandée par le Prince de Condé et Don Juan José d'Autriche, à la *bataille des Dunes*. L'affrontement a lieu précisément dans les dunes de Leffrinckoucke, près de Dunkerque. À son issue, les Franco-Anglais ont perdu 500 hommes, par contre les Espagnols et le corps expéditionnaire de Condé laissent sur le terrain plus de 6 000 hommes dont 3 000 à 4 000 prisonniers. Le 23 juin 1658, Dunkerque, espagnole le matin, française à midi, est finalement anglaise le soir, puisque Louis XIV la remet le jour même aux Anglais (Charles II d'Angleterre revendra Dunkerque à Louis XIV en 1662). Cette victoire décisive de la *bataille des Dunes* en 1658 allait conduire assez rapidement à la fin de près de 24 ans de guerre entre la dynastie française des Bourbons et la dynastie espagnole des Habsbourg. La paix sera signée dans les Pyrénées en 1659 et Turenne obtiendra le titre exceptionnel de maréchal général des camps et armées du roi en 1660.

(Source : Wikipedia)

L'accord de paix est signé le 7 novembre 1659 sur l'île des Faisans à l'embouchure de la rivière Bidassoa (Pays Basque), rivière séparant le Royaume de France de celui d'Espagne, entre les représentants du roi d'Espagne Felip IV, le Premier Ministre Luis de Haro accompagné de Don Pedro Coloma, et ceux du roi de France Louis XIV, le Premier Ministre le cardinal Jules Mazarin accompagné de Hugues de Lionne. Après le cessez-le-feu proclamé le 9 mai 1659, des négociations se sont engagées 3 mois après et ainsi 24 conférences se sont succédé en vue de la paix générale, du 13 août au 7 novembre 1659. Ce traité célèbre est connu bien sûr sous le nom de **Traité des Pyrénées**, *Tractat dels Pirineus*. Il prévoit dans le Nord la cession à la France de plusieurs places fortes en Flandre (y compris Avesnes, ville cédée en échange de la promesse de réhabilitation par Louis XIV du Prince Louis II de Bourbon-Condé, cousin de Louis XIV, et qui, du temps de la Fronde, avait trahi en s'étant rallié au camp de Felip IV), en même temps que la France obtient l'Artois dans son ensemble (sauf Aire et Saint-Omer), et différentes places fortes du Hainaut. Dans la partie Sud, la France obtient le Comté de Roussillon (avec le Conflent, le Vallespir et le Capcir) et la moitié du Comté de Cerdagne, ce qui satisfaisait une aspiration française ancienne de s'emparer de ces

Comtés catalans (il y avait déjà eu plus de vingt tentatives comme en 1285 avec la croisade contre la Catalogne, et l'annexion du Roussillon en 1475-1493, cédé à l'époque par Jean II d'Aragon, puis rendu à la couronne d'Aragon par le roi de France Charles VIII). On notera ici qu'en ce qui concerne les Comtés catalans, leur cession a été faite par Felip IV sans consulter les *corts catalanes* ni les organismes du gouvernement catalan du *Principat de Catalunya* (Barcelone). Je veux dire par là que les Catalans en général, et ceux des Comtés en particulier, n'ont jamais été consultés ni tenus au courant des négociations, bien que le roi Louis XIV (historiquement « Comte de Barcelone », titre qu'il tient de son père Louis XIII) ait juré la Constitution et pris l'engagement de ne jamais se défaire d'aucune partie du territoire, ce que réalisait au contraire ce traité en séparant la Catalogne-Nord du Principat de Catalunya dont elle faisait partie intégrante. Mais comme ont pu le prouver les historiens, Louis XIV n'était intéressé que par les Comtés de Catalogne–Nord et ne tenait à traiter qu'avec le roi d'Espagne. La meilleure preuve est que les deux cours n'informent officiellement les autorités de Barcelone de la signature du fameux traité que trois mois plus tard, à savoir en février 1660.

Le Traité des Pyrénées comprend 124 articles. Le 42<sup>e</sup> stipule que le Comté du Roussillon et celui de Conflent iront à la France, et celui de Cerdagne à l'Espagne ! Mais des commissaires représentant les deux pays auront à se réunir par la suite pour savoir « *quels sont les Monts Pyrénées qui... doivent diviser à l'avenir les deux Royaumes... avec les limites qu'ils doivent avoir* ». Et c'est ainsi que le 23 mars 1660 s'ouvrent les conférences de Céret, traînant en longueur dans un premier temps, sans pouvoir aboutir. Cependant ce sera le mariage royal prévu en juin 1660 qui activera les choses. Ainsi fin mai 1660, le Premier Ministre espagnol accepte de céder la vallée du Querol (Carol), la tour cerdane et 33 villages de Cerdagne dont la liste était à déterminer. D'où une nouvelle réunion programmée pour l'été suivant à Llívia, en Cerdagne, cette fois-ci...

Moralité : *Amb paciència es guanya el cel...* (traduction adaptée du proverbe en français : Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage).

## 2°) Un mariage royal :

De son côté, Louis XIV accepte bon gré mal gré, de respecter une des clauses du traité : épouser l'infante Marie-Thérèse d'Autriche (née tout comme lui en 1638), fille de Felip IV, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de France. Les futurs époux sont doublement cousins germains : en effet côté France la reine-mère Anne d'Autriche est la sœur de Felip IV, et côté Espagne la reine-mère Élisabeth de France est la sœur de Louis XIII. Je remarque en passant qu'en haut lieu, l'on n'a pas dû se poser de questions de consanguinité, ni de dispense ecclésiastique pour cette union entre altesses royales : *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ...* comme a écrit Jean de La Fontaine !

Ce mariage a cependant pour but de rapprocher la France de l'Espagne ; il a lieu le 9 juin 1660 en l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Luz. On y voit encore une belle plaque commémorative apposée à l'extérieur de cette église. Juste avant, en route vers le Pays Basque, Louis XIV et sa suite font une halte remarquable à Perpignan, du 10 au 14 avril 1660, mais le roi de France ne devait plus y revenir par la suite. Pendant ces 4 jours passés à Perpignan, les autorités municipales donnèrent un certain nombre de fêtes en son honneur, en particulier le 11 avril à la Loge de Mer, un grand bal suivi d'une collation comportant, selon

la tradition, « beaucoup de confitures ». Le roi et la cour assistèrent à quelques manifestations religieuses à la cathédrale Saint-Jean ou dans divers couvents. On raconte enfin que la reine-mère (Anne d'Autriche) devait visiter le couvent royal de Sainte-Claire et obtenir de son fils la grâce des religieuses clarisses exilées depuis 1652...

Je note ici que lors de son mariage avec Louis XIV en 1660, la future reine Marie-Thérèse avait renoncé à ses droits de succession contre une dot de 500 000 écus qui ne fut jamais payée à la France. Certes cette union scella la paix signée sur la Bidassoa sept mois plus tôt, mettant fin à l'interminable guerre qui opposait la dynastie française des Bourbons et la dynastie espagnole des Habsbourg comme cela a déjà été raconté. Cependant, en 1667, parce que l'Espagne n'a toujours pas payé la dot, Louis XIV revendiquera ses droits sur la succession espagnole, entraînant la guerre de Dévolution (1667-1668). Mais c'est une toute autre histoire, ou plutôt une histoire qui se prolonge et, quand on fait la chronologie des guerres strictement franco-espagnoles sous Louis XIV (pour mémoire, né en 1638, il est décédé en 1715), on compte 80 ans de guerres !

1635-1659 : suite de la guerre de Trente ans.

1667-1668 : guerre de Dévolution d'Espagne.

1672-1678 : guerre de Hollande (pour mémoire, les Pays-Bas -sous le nom de Provinces Unies- appartiennent à la couronne d'Espagne).

1689-1698 : guerre de la Grande Alliance.

1701-1714 : guerre de Succession d'Espagne.

### **3°) Conférence de Llívia et suite :**

C'est à partir du mois d'août 1660 que commencent les conférences de Llívia, lieu qui constitue d'ailleurs la pierre d'achoppement de ce traité, comme on le lira par la suite. Il est spécifié dans le Traité des Pyrénées que seront cédés au royaume de France 33 villages. Comme nous le précise Alicia Marcet i Juncosa, professeur et spécialiste de renom de l'histoire de la Catalogne (in *Abrégé d'histoire des terres catalanes du Nord – Éd. Trabucaire*), « ...après une dernière conférence à Llívia, l'accord sur le partage de la Cerdagne est signé le 12 novembre 1660 : la vallée du Querol (Carol), Eveig, Ur, Vilanova, Les Caldes, Dorres, Angostrina, Targasona, Odelló, Egat, Vià, Bolquera, Sallagosa, Ro, Eina, Llo, Santa Llocaia, Sant Pere dels Forcats, Planès, Palau, Hix, etc. (*NOTA : noms écrits ici en catalan*) formeront le *Pays adjacent de Cerdagne*, joint aux Comtés et annexé au royaume de France. Les Français voulaient y inclure Llívia ; ils n'y réussirent pas car le traité parlait de *villages*, stricto sensu, or Llívia avait le statut de ville ; et ainsi les discussions pour parvenir à un compromis furent extrêmement longues. Llívia resterait aux mains de la monarchie hispanique et constituerait une enclave en territoire français. Pour pouvoir y accéder, deux routes, l'une sous contrôle espagnol irait de Puigcerdà à Llívia et l'autre sous contrôle français devait la croiser pour permettre les relations entre les villages annexés. Les marchandises circulant sur ces routes ne seraient soumises à aucun impôt ; les crimes et délits qui y seraient commis devraient être jugés par les juridictions du pays responsable de la route.

Pendant de nombreuses années, il y aura une commission bipartite réunie en permanence à Figueres pour traiter les problèmes particuliers à la Cerdagne et, en premier lieu, la circulation sur ces routes ».

FIN de citation de Mme Alicia Marcet i Juncosa.

Alain Ayats est un professeur, historien et conférencier renommé dans les Pyrénées-Orientales ; il est aussi l'auteur de nombreux livres sur l'histoire du Pays Catalan. Il a rédigé un article très intéressant sur « Le Traité des Pyrénées » paru dans l'encyclopédie « les Pyrénées-Orientales » (Éditions Privat – 2002). Faisant suite à la citation précédente, j'y relève l'extrait suivant...

« D'autres conférences suivront, à Figueres, essentiellement au sujet de la restitution des biens confisqués durant la guerre. Elles traîneront de 1663 à 1666 et n'aboutiront à presque rien. La guerre reprendra l'année suivante (cf mon paragraphe 2° ci-dessus) ».

FIN de citation de M. Alain Ayats.

De toute façon, le tracé de la frontière sera souvent l'objet de contestations permanentes de part et d'autre des deux pays, ou même entre communautés frontalières, jusque... tenez-vous bien ! en 1866, par le Traité de Bayonne pour rendre définitive cette limite entre la France et l'Espagne. Avouez que 1866, ce n'est pas si loin que cela...

Songez que le 11 mai 1258, avec le Traité de Corbeil signé entre le roi Louis XI et le roi Jaume Ier d'Aragon, le roi Louis XI renonçait alors à ses droits sur le Roussillon ; la frontière était alors au niveau des Corbières (au nord de la forteresse de Salses) !

Je possède dans ma bibliothèque un ouvrage ayant pour titre « Les fortifications de Vauban » (Éd. Trabucaire – 2005) dans lequel l'auteur Alain Ayats nous explique combien cet ingénieur militaire de Louis XIV a laissé une empreinte considérable dans la nouvelle province du Roussillon. L'ingénieur Vauban, nommé commissaire général des fortifications y fit entreprendre de nombreux travaux pour améliorer la défense de cette province en construisant de nouvelles places fortes ou en restructurant celles existantes, après avoir parcouru quatre fois la région entre 1669 et 1684 pour en recenser les besoins de défense contre le royaume d'Espagne voisin. Les places de Perpignan, Collioure (restructuration de Château Royal), du Perthus (Fort de Bellegarde), d'Amélie-les-Bains (Fort des Bains) sont renforcées. Prats-de-Mollo (Fort Lagarde), Villefranche-de-Conflent (Fort Liberia) et Mont-Louis sont dotés de forts. Le Roussillon est enfin bien défendu...

#### **4°) Pierre de Marca, un fin négociateur :**

Je fais de nouveau référence à Mme Alicia Marcet i Juncosa (Source : *L'almanach du Catalan 2003* – Éd. CPE) pour l'excellente présentation qu'elle nous offre de celui qui sera considéré comme le meilleur négociateur du Traité des Pyrénées.

Pierre de Marca est né à Gan (Béarn). On apprend qu'après des études de droit à Toulouse, il fait une brillante carrière de magistrat... Après la mort de son épouse en 1631, il entre dans les ordres en 1642, nommé bientôt évêque de Couserans, puis archevêque de Toulouse en 1652, et enfin archevêque de Paris en 1662 où il meurt la même année. Inlassable chercheur

de documents, il était devenu un historien réputé. Mais ce qui lui a valu la plus grande notoriété, c'est son action de diplomate et d'homme politique. De 1644 à 1652, il est nommé Visiteur Général de Catalogne où, jouissant de toute la confiance de Mazarin, il outrepassa largement ses fonctions, se comportant en véritable vice-roi en jouant sur les incertitudes du moment dans les relations entre la France et la Catalogne... En 1652, les forces de Felip IV investissent Barcelone, et Pierre de Marca retourne en France. Mais pendant son séjour, il a rassemblé une masse de documents tendant à justifier les prétentions du roi de France sur la Catalogne et surtout sur les Comtés (Roussillon, Conflent, Cerdagne). Cette énorme documentation fera de Pierre de Marca la cheville ouvrière des négociations de paix qui conduiront à la signature du Traité des Pyrénées et des conférences complémentaires de Céret et de Llivia. Grâce à lui, les négociateurs français seront remarquablement informés contrairement aux négociateurs hispaniques. L'ensemble de cette documentation sera publiée en 1688, quelques années après sa mort, sous le titre de « *Marca Hispanica, sive limes hispanicus. Hoc est geografica et historica descriptio Cataloniae, Ruscinonis et circumjacentium populorum.* »

FIN de citation de Mme Alicia Marcet i Juncosa.

### 5°) Épilogue :

J'emprunterai ma conclusion à celle d'Alain Ayats dans son article précité (cf fin de mon paragraphe 3° ci-dessus).

« Avec le Traité des Pyrénées, les Comtés deviennent la « Province du roussillon ». Celle-ci est placée sous le statut de *Province étrangère*, c'est-à-dire séparée du royaume sur le plan fiscal. L'impôt sur le sel, *la gabelle*, instaurée en 1660, entraîne bientôt de graves troubles, et montre que les Catalans ne seront pas des sujets très dociles... ».

FIN de citation de M. Alain Ayats.

J'ajouterai ici qu'à Prats-de-Molló, la capitale du Haut-Vallespir, les Pratéens pourraient vous raconter l'épopée historique de leur héros Josep de la Trinxeria (notable né en 1637 dans une famille de pareur de draps) qui, en 1667, prend la tête d'une vingtaine d'hommes armés, en rébellion contre *la ferme de la gabelle*. Cette rébellion, qui atteint son paroxysme en 1670, relayée aussi par d'autres groupes armés, est connue sous le nom de « la guerre du sel » ou mieux encore de « la révolte des Angelets » (« *Els Angelets de la Terra* »). Trinxeria se réfugie alors en Catalunya, et continue, à la tête des *Miquelets* (nom donné aux mercenaires catalans) chargés de protéger la frontière mais du côté de l'Espagne, de mener la vie dure toute sa vie durant aux troupes françaises. Il fut anobli par le roi d'Espagne en 1682, et mourut à Barcelone en 1694.

o o o o o

Bon, j'arrête ici ma -trop- longue narration de cet anniversaire mémorable, et à présent je vous convie à le fêter en levant un verre de Banyuls ou de Rivesaltes ou de Maury (sans chercher à faire de jaloux !). Il m'a aussi été dit que le Rancio revient à la mode au Pays Catalan. Vous avez du Rancio doux avec 20 ans d'élevage et des Rancios secs, blancs et rouges tuilés. Bref, il s'agit d'un vin de la Côte Vermeille au goût de noix un peu rance (d'où son nom), mais

rassurez-vous, il est à rapprocher du vin de Jerez d'Andalousie et du vin jaune du Jura tant il est bon, c'est tout dire...

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite, *en català és clar : a la vostra salut !*

Bien cordialement

Jean MAYDAT – ACG 0120